



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT et Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Absents excusés : Pierre MAILLARD (procuration à Christine BIZOT), Aurélia FREAUX (procuration à Alain CHAPLOT) et Caroline BEHAR (procuration à André DUVAL).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017,
- 2) Désignation du secrétaire de séance,
- 3) Dissolution du budget « Immeuble Boucherie » (n°2),
- 4) Imputation budgétaire : compte « fêtes et cérémonies »,
- 5) Investissements : travaux 2018 (voirie, ...),
- 6) Projet de transfert du terrain de tennis : vente du terrain de tennis actuel,
- 7) Demande d'acompte de participation - SIVOS du Serein,
- 8) Demande de subvention des Clubs de Judo et Karaté pour l'achat d'un tapis de chute commun,
- 9) Suppression de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe,
- 10) Questions diverses.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques Orange, Rue Jean de Chalon,
- le prix du loyer de l'appartement T4 aujourd'hui vacant de l'Immeuble Vauban.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017 :

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mauricette SEUTIN a été désignée secrétaire de séance.

III - DISSOLUTION DU BUDGET IMMEUBLE BOUCHERIE (n° 2) :

Le Maire rappelle que le budget annexe « Immeuble Boucherie n°2 » n'a plus lieu d'être puisque l'immeuble est vendu et qu'il convient de le dissoudre.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décident de dissoudre le budget annexe « Immeuble Boucherie n°2 ».

IV - IMPUTATION BUDGETAIRE : COMPTE « FETES ET CEREMONIES » :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du Comptable du Trésor Public d'Avallon, il convient de prendre une délibération afin de pouvoir imputer des dépenses sur le compte budgétaire 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, le Maire propose que soient prises en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- ✚ d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques, prestations diverses et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- ✚ les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles,
- ✚ le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- ✚ les frais de restauration des élus et personnel communal liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- ✚ les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décident d'affecter les dépenses suscitées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

V - INVESTISSEMENTS : TRAVAUX 2018 (voirie,) :

Le Maire indique qu'il convient de prévoir les investissements en vue de préparer le budget primitif 2018.

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de donner la priorité pour 2018 à l'installation de nouveaux bureaux (secrétariat, maire, adjoints, salle de conseil municipal, ...) dans le bâtiment de l'ancienne école. En parallèle, une réunion conviant les membres de la Commission Travaux a été fixée au 12 février 2018 à 18h30 à la Mairie afin de prévoir plus précisément l'ensemble des travaux à réaliser sur la Commune en 2018 (mur du château, mur du camping, lavoir Dargeot, trottoirs, église, ...)

VI - PROJET DU TRANSFERT DU TERRAIN DE TENNIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet du transfert du terrain de tennis. Un relevé topographique du futur terrain a été établi. Différents devis ont été reçus à la demande du Maire en vue de la construction du nouveau terrain de tennis près de l'actuel terrain de football.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- donnent leur accord pour la vente de l'actuel terrain de tennis de L'Isle sur Serein à Monsieur Aymeric TERRE, Gérant de la Société PGF Partner à hauteur de 60 000 euros maximum sachant qu'un réajustement du prix du terrain sera établi une fois les travaux terminés.
- décident de débiter si possible les travaux du nouveau terrain de tennis en même temps que les travaux entrepris par Monsieur Aymeric TERRE sur l'ancien terrain de tennis,
- autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches administratives y compris auprès de Me Lucie BOURSIER, Notaire à l'Isle sur Serein afin de procéder à la vente de l'actuel

terrain de tennis et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cet acte de vente,

VII - DEMANDE D'ACOMPTE DE PARTICIPATION - SIVOS DU SEREIN :

Le Maire rappelle que la Commune de l'Isle sur Serein a reçu une demande d'acompte du SIVOS du Serein au titre des frais de scolarité pour 2018 à hauteur de 60 % soit 24 K€.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de verser un acompte de 24 K€ au titre des frais de scolarité 2018 au SIVOS du Serein et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION DES CLUBS DE JUDO ET KARATE POUR L'ACHAT D'UN TAPIS DE CHUTE COMMUN :

Le Maire informe les élus d'une demande de subvention des clubs de judo et karaté en vue de l'achat d'un tapis de chute commun aux deux associations sportives. Certains membres du Conseil Municipal émettent le souhait d'acheter dans son intégralité ce tapis de chute qui pourra servir tant aux Clubs de Judo et de Karaté de L'Isle sur Serein qu'aux enfants du Groupe Scolaire implanté sur la Commune.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent d'acheter le tapis de chute pour les clubs de judo et de karaté de l'Isle sur Serein au profit des membres de ces deux associations et des enfants du Groupe Scolaire de l'Isle sur Serein et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

IX - SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE :

Le Maire informe que suite à l'avancement de grade d'un adjoint technique, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

X - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ORANGE - RUE JEAN DE CHALON :

Le Maire informe les élus qu'il convient de mettre en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'Orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la Commune de l'Isle sur Serein. Les travaux d'effacement du réseau se dérouleront Rue Jean de Chalon à L'Isle sur Serein. Pour ce, Orange demande une participation financière à la Commune d'un montant de 1111.17 euros nets soit 18 % de la dépense globale.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorisent le Maire à signer tout document avec Orange dont une convention en vue d'enfouir les réseaux aériens Orange situés Rue Jean de Chalon et, autorisent le Maire à régler à Orange la somme de 1111.17 euros nets.

XI - MONTANT LOYER LOGEMENT D - 10, RUE VAUBAN :

Le Maire signale que le prix du loyer de l'appartement T4 (Logement D), aujourd'hui vacant, situé 10, rue Vauban est de 510 euros. Compte-tenu que ce logement n'est pas loué depuis août dernier, le Maire propose de baisser le prix du loyer et de le fixer à 490 euros au lieu de 510 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de fixer le montant du logement D sis 10, rue Vauban à 490 euros.

XII - QUESTIONS DIVERSES:

Trous Rue du Moulin :

Plusieurs élus signalent à nouveau la présence de trous Rue du Moulin.

Déjections canines :

Au vu des déjections canines à répétition constatées par la Municipalité, le Maire rappelle l'arrêté municipal 2012.017 portant sur l'hygiène et la salubrité publiques. Les membres du Conseil Municipal expriment le souhait d'adresser un courrier aux propriétaires des chiens de l'Isle sur Serein afin que de nouvelles déjections ne viennent plus souiller la voie publique.

Arbre creux sous les Antes :

Le Conseil Municipal a émis le souhait de couper « l'arbre creux » sous les Antes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

